

original

LETTRE DES AMIS n° 92

* DATES A RETENIR

. **Samedi 4 avril prochain**, à 9 heures 30 précises, aux Archives départementales, sixième cours de paléographie assuré par M. Christian CAU.

9 h 30 à 10 h 30 : cours destiné **exclusivement** aux "lecteurs débutants".
A partir de 10 h 30, début du cours s'adressant aux "lecteurs confirmés".

La "salle d'exposition" où se sont déroulés jusqu'en février les cours de paléographie, est utilisée, pour une durée qui risque d'être longue, par les collaborateurs de M. GERARD, pour le difficile et délicat classement des documents qui ont été endommagés lors de l'incendie du 24 janvier dernier.

Les cours de paléographie se dérouleront désormais dans la "salle de lecture". Les capacités d'accueil seront, bien entendu, beaucoup plus limitées. Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.

* RAPPEL

Le **vendredi 27 mars prochain**, de 15 h à 19 heures, à la **Librairie CAU**, 22 rue Peyras à Toulouse, M. Christian CAU présentera et signera son ouvrage : "**Le Maréchal Perignon (1754-1818)**" édité par notre Association, dans la "Collection Mémoires des Pays d'Oc".

Venez nombreux, avec vos amis !

Association
Les amis des archives
de la Haute-Garonne



* CALENDRIER DES ACTIVITES DU 2^e TRIMESTRE

. **Samedi 4 avril** : cours de paléographie (M. Christian CAU).

. **Samedi 16 mai** : 3^e conférence de M. Pierre GERARD.

. **Samedi 23 mai** : cours de paléographie (M. Christian CAU).

. **Samedi 13 juin** : dernier cours de paléographie (Mme Geneviève CAGNIANT-DOUILLARD).

. **Samedi 20 juin** : 10^e anniversaire de notre Association.
Visite le matin de St-Sernin, sous la conduite de M. Pierre GERARD
(thème abordé : "Le message des œuvres romanes").

* REMERCIEMENTS

Nous remercions bien vivement M. Pierre GERARD, Conservateur général du Patrimoine ainsi que M. et Mme Bartolomé BENNASSAR qui ont animé avec beaucoup de talent le dîner-débat de mardi soir.

Grâce à eux et à leur profonde connaissance du sujet abordé, nous avons passé une bien agréable soirée, très enrichissante sur le plan culturel.

Un grand merci également à M. BOUYSSSET et à l'ensemble du personnel du Grand-Hôtel pour la qualité de l'accueil qu'ils nous ont réservé ainsi que pour le repas succulent qu'ils nous ont servi.

* VIENT DE PARAÎTRE

1) Le Conseil Général de la Haute-Garonne vient d'acquérir une collection particulièrement intéressante de **photographies réalisées par Charles CHEVILLOT (1891-1980)** qui exerça les fonctions de percepteur, pendant de longues années, notamment à Aspet de 1925 à 1934.

Cette collection, d'une très grande richesse, a été déposée aux Archives départementales. Le "**Fonds Chevillot**" ne comporte pas moins, en effet, de 7.135 photographies en noir et blanc et en couleur et près de 10.000 plaques de verre stéréoscopiques de formats différents qu'il a fallu classer. (Sous-série 7 Fi).

Un classement thématique avec un répertoire numérique a été réalisé qui facilitera, sans aucun doute, la recherche. Exemples : les pigeonniers du Languedoc (675 photos), Monuments et scènes de la vie quotidienne à Toulouse, dans le Haut-Comminges, l'Aude, Midi-Pyrénées, les Pyrénées-Orientales... etc...

Il vient d'être publié par le Conseil Général de la Haute-Garonne et les Archives départementales sous forme d'un **catalogue** intitulé : "**Charles Chevillot 1891-1980 - Mémoires photographiques**" dont les auteurs sont M. Pierre GERARD et Mlle Marie-Hélène RISTORCELLI, documentaliste aux Archives de la Haute-Garonne.

Signalons qu'on peut se le procurer au secrétariat des Archives, où il est vendu au prix de 60 F., et qu'il a été réalisé par Mme Evelyne REGAN et illustré avec des reproductions photographiques dues au talent de MM. Daniel MENNECIER et Bruno VENZAC, du laboratoire des Archives départementales de la Haute-Garonne.

2) M. Henry GINESTY vient de nous faire parvenir une étude extraite du "Bulletin de la Société des Sciences, Arts et Belles Lettres du Tarn N° XLIII, année 1989", consacrée à la vie tumultueuse de "Jean de Clarac (1535-1582), capitaine catholique", qui prit une part active aux guerres qui opposèrent catholiques et protestants dans l'Albigeois et le Midi toulousain.

Le texte qui nous est proposé est riche, particulièrement agréable à lire. A travers le récit des combats et les engagements de Jean de Clarac, au service des rois de France, on découvre une des pages les plus tragiques de notre histoire, souvent mal connue pour la plupart d'entre nous.

Nous ne saurions trop vous recommander la lecture de cette remarquable étude.

* POUR INFORMATION

. Mercredi 25 mars prochain, à 21 heures, salle du Sénéchal, 17, rue de Résumat, Conférence de Mme Anne BRENON, organisée par "la Société toulousaine d'Etudes médiévales".

Sujet abordé : "La femme cathare".

. Ecole occitane d'Eté

L'Ecole occitane d'été se tiendra du 23 au 29 août 1992, à Fumel, en Lot-et-Garonne, dans le cadre du Lycée. Cours de langue, conférences, débats, soirées, excursions. Prix étudiés.

Ecole ouverte à tous sans limite d'âge.

Contact : Ecole occitane d'Eté, Picapol 47340 Hautefage-La-Tour.

Tél. 53.41.29.35 ou 53.95.74.34 ou 53.95.79.57.

- "Le grand DICCIONARI FRANCES-OCCITAN" comprend 112.000 entrées et des milliers d'exemples tirés de plus de 600 auteurs. Il donne la traduction occitane non seulement des termes traditionnels mais aussi des néologismes relevant des différentes disciplines et des sciences de pointe. Il fournit aussi les correspondants occitans de nombreuses expressions de la vie courante. Le tome premier (lettres A et B) est en vente au prix de 200 F franco. Le tome II (lettres C et D) est en souscription au prix de 165 F. Souscription et achat peuvent se faire auprès de l'auteur : Christian RAPIN, "à la Caminada", Sauvagnas, 47340 Laroque-Timbaut, tél. 53.95.74.34.

* TRIBUNE D'EXPRESSION LOCALE

- Archives municipales de Rieumes

Le jeudi 6 février 1992, en l'Hôtel du Midi (Place d'Armes) à RIEUMES s'est déroulée l'inauguration officielle du Dépôt Municipal d'Archives et la présentation d'une exposition significative de celles-ci. Elle eut lieu en présence de M. ROUJAS, Sénateur de la Haute-Garonne, de M. B. VIGNAUX, Conseiller général, de nombreux maires et conseillers municipaux de ce canton, de présidents et membres d'associations culturelles dont ceux de l'Association SAVES-PATRIMOINE. M. Pierre GERARD y était représenté par notre Président de l'Association des Amis des Archives.

M. le Maire de RIEUMES, le Docteur B. CAU, brossa les étapes de ce regroupement d'archives que nous étions conviés à découvrir et souligna l'ouverture de ce dépôt municipal aux minutiers des notaires ; il rappela que Maître Michel SICARD souhaitait déjà, en 1981, pouvoir

réunir les archives municipales et les minutiers anciens en l'Hôtel du Midi, alors sans affectation ; ce furent ses successeurs - Maîtres BOIN et VINCENT - qui aujourd'hui réalisent ce souhait qu'ils partageaient.

L'ensemble des archives ainsi regroupées constitue un fonds important concernant la vie de ce canton et de son chef-lieu, informations précieuses pouvant maintenant être à la disposition des habitants mais aussi des chercheurs et des étudiants ; une salle de lecture est en effet à leur disposition pour ces communications.

M. le Maire conclut sa brève intervention inaugurale par l'évocation du projet de Dépôt cantonal de préarchivage, soumis par MM. Pierre GERARD et Henri-L. PETIT, à l'examen du Conseil Général, le Conseil municipal ayant pour sa part approuvé cette initiative.

Ce fut l'occasion pour M. VIGNAUX - vice-président du Conseil Général, délégué aux Affaires Culturelles du Département - de confirmer l'examen en cours de ce projet qu'il souhaite étendre à l'ensemble des cantons de Haute-Garonne qui en seront demandeurs ; ce sera - si ce projet aboutissait rapidement - un dépôt-prototype en FRANCE. M. VIGNAUX remercia tous ceux qui œuvrent pour la conservation du patrimoine écrit et souligna l'importance de la présence à cette inauguration de son collègue M. ROUJAS.

A son tour, M. le Sénateur-Maire nous dit son plaisir et sa fierté d'être parmi nous en cette occasion culturelle. Il insista sur la nécessité de sauvegarder ce patrimoine archivistique, reflet et mémoire de l'histoire locale. Il nous assura de tout son appui pour de telles réalisations mises à la disposition de tous.

La parole fut enfin donnée au Président FLOUTARD qui excusa l'absence de notre très estimé Directeur départemental des Archives, Conservateur général du Patrimoine qui regrettait fort de n'avoir pu venir ; il lut à l'assistance un message de M. GERARD dont vous trouverez le texte in-extenso à la fin de ce compte rendu.

Une exposition de cent documents d'archives complétait cette inauguration. Présentés en deux vitrines et cinq panneaux, dans la salle de l'Hôtel du Midi, ces documents étaient représentatifs d'une gamme très variée d'archives à travers cinq à six siècles de la vie de ce canton.

M. Alain COSTES, détaché par la Municipalité pour gérer ce fonds et tenir la bibliothèque de RIEUMES, commenta ensuite avec force détails les étapes de la constitution du Dépôt communal ainsi que l'analyse succincte des divers documents exposés.

L'inauguration se poursuivit par la visite du Dépôt et de sa petite salle de lecture. Ces archives seront dorénavant ouvertes au public, pour une consultation sur place (en salle non-fumeur), tous les mercredis et jeudis de 14 à 18 heures, les vendredis et samedis pairs de 9 à 12 heures puis de 14 à 18 heures (téléphone : 61.91.16.09).

Cette sympathique réunion culturelle s'acheva en la Salle du Conseil municipal par un apéritif d'honneur offert par la Municipalité ; chacun put y commenter ce qui l'avait le plus intéressé ou surpris, dans les pièces présentées ; on put surtout constater combien cette utile réalisation fut appréciée par les élus et les personnes conviées. Une fois de plus, en Haute-Garonne, le Patrimoine fut à l'honneur comme fut soulignée la nécessité de le sauvegarder.

*“Monsieur le Maire,
Monsieur le Sénateur,
Monsieur le Conseiller général du canton de Rieumes,
Mesdames, Messieurs,*

Sans archives une commune n'a pas d'âme...

Par les archives une commune se rattache à l'HISTOIRE, qui est avant tout mouvement et progrès...

La bonne conservation des ARCHIVES est donc capitale... Tel est votre souci... Vous l'avez fort bien exprimé en organisant - comme la LOI vous y invite - un DEPOT où seront conservés les documents constituant votre MEMOIRE COLLECTIVE...

L'HISTOIRE représente pour votre commune l'héritage de son PASSE indispensable à sa VIE, à sa RICHESSE CULTURELLE et à son DEVELOPPEMENT au bénéfice des nouvelles générations. La sauvegarde et la conservation de ces témoignages constituent donc une PRIORITE, l'héritage du passé permettant les acquisitions de demain.

La politique actuelle des ARCHIVES est d'ailleurs de développer une COOPERATION CONFIANTE ET LOYALE avec les collectivités territoriales. Nous disposons, en effet, de textes réglementaires permettant de mettre en œuvre une ACTION DE SAUVEGARDE destinée à conserver le souvenir des activités des diverses générations qui se sont succédées depuis des siècles. Ces textes réglementaires, loin d'être un ensemble pesant et lourd, constituent au contraire un GUIDE BIENVEILLANT vous permettant d'exercer votre responsabilité aux fins d'assurer une BONNE CONSERVATION de vos archives.

Vous l'avez bien compris en organisant CE DEPOT, que nous inaugurons ce soir...

Pour terminer, je tiens à vous dire que les ARCHIVES, loin d'être un monde mort et poussiéreux, sont au contraire animées d'un ESPRIT JEUNE ET DYNAMIQUE, qui consiste à comprendre et à aimer le PASSE, pour se mettre à la portée du PRESENT, tout en préparant l'AVENIR. Autrement dit, les ARCHIVES agissent dans tous les domaines. L'ACTION, c'est la VIE... et la VIE, nous le savons bien, n'est pas un luxe, mais une NECESSITE.

*Pierre GERARD
Conservateur général du Patrimoine"*

- Commingeois, vous avez la parole !

I - Exposition :

A MONTREJEAU, dans les locaux de l'ancien Hôtel de Lassus, les Archives départementales de la Haute-Garonne - ANTENNE du COMMINGES - et le C.O.F.I.F. proposent pendant tout le mois de MARS : l'EXPOSITION "HENRI GAUSSEN : UN NATURALISTE AUX PYRENEES". Cette exposition photographique réalisée par le Centre de Promotion de la Recherche Scientifique de Toulouse-Le Mirail et les Archives départementales de la Haute-Garonne (Laboratoire de Restauration et Service des Archives de Notre Temps) a déjà bénéficié d'un grand succès lors de son vernissage du Dimanche 8 mars 1992 puisque les Présidents de diverses Associations étaient présents ainsi que les érudits commingeois qui ont bien connu Henri GAUSSEN pour avoir été, à ses côtés "piétons des Pyrénées".

II - Revue de Comminges :

Dans le Tome CVI - 4ème trimestre 1991 - de la REVUE DE COMMINGES, page 59, un article de Mme E. EYCHENNE intitulé "A propos du legs Privat aux Archives départementales", nous dévoile les liens profonds qui unissent la famille PRIVAT à la famille ABADIE (anciens libraires) à Saint-Gaudens.

Dans le même tome et plus précisément dans les CHRONIQUES REGIONALES et LA VIE CHEZ NOUS, Monsieur Gabriel MANIERE répond aux demandes de Commingeois qui s'interrogent sur "Le temps des étiages à Martres-Tolosane".

Marie-France PUYSEGUR-MORA

*** RECENSEMENT DES INSCRIPTIONS PUBLIQUES OCCITANES**
dans les départements de Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon (suite)

Dans la salle des Illustres, au Capitole, il existe deux tableaux du célèbre peintre, natif de Fourquevaux, Jean-Paul LAURENS. (Au fond de la salle à gauche, en entrant).

L'un représente "Une scène de labours, en Lauragais, au Moyen Age", l'autre, la reconstruction des fortifications de Toulouse, rasées sur ordre de Simon de Montfort, en 1216 : "Toulouse fortifie ses remparts pour résister à Montfort". Ces deux tableaux sont légendés avec deux longs textes en occitan que voici :

1) Scènes de labours, en Lauragais, au Moyen Age

"A la rajo del soulel
 Les bious tranquilles fan la rego
 Le bouyé sièc e ten l'estebo
 Darqué cado parel
 A la rajo del soulel
 Se l'ombro de Mountfort
 Passaba dins les aires
 Aquel qu'a tout dalhat
 Qu'a tout débousigat
 Qu'a semenat la mort
 Beirio pos que laourayré."

Traduction littérale : Sous l'ardeur du soleil, les bœufs tranquilles tracent le sillon. Le laboureur suit et tient le mancheron (de la charrue). Derrière chaque attelage, sous l'ardeur du soleil, si l'ombre de Montfort passait dans les airs, Lui qui a tout fauché, tout retourné, qui a semé la mort, (il) ne verrait plus que des laboureurs.

2) Toulouse fortifie ses remparts pour résister à Montfort

"Al loup quirdo uno bouts
 Tout Toulouso travaillo
 Charpentiers a l'ennart
 Massous a la muraillo
 Teulos, bart e riplous.
 Planchos et cabirous
 Se croson sul rempart
 Aisal de foursalous
 Al loup ! quirdo encaro la bouts
 Pel sinne de la crouts
 Cargats bite la froundo. Al loup
 La peiro es pla prou roundo
 Saoura tusta ount cal
 Pesats toutes sul pal
 Encaro ! Encaro ! Encaro !
 Al loup ! aco's aro
 Atal la bouts partec
 La peiro brounzinec
 En trigoussant la mort
 E del coumte Mounfort
 Le cap espoutisquet."

Traduction littérale : Au loup ! crie une voix. Tout Toulouse travaille : charpentiers aux échafaudages, maçons aux murailles, torchis et blocailles ¹, planches et chevrons se croisent sur

¹ Les blocailles sont les débris de pierre ou de briques qui servent à caler les moellons.

le rempart. Essaim de frelons. Au loup ! crie encore la voix. Par le signe de la croix, chargez vite la catapulte. Au loup ! La pierre est bien assez ronde, elle saura frapper où il faut. Pesez (de tout votre poids) sur le levier. Encore ! Encore ! Encore ! Au loup ! Il est temps, maintenant. Ainsi la voix partit. La pierre bourdonna en traînant la mort, et du Comte de Montfort, elle écrasa la tête.

Continuez à nous adresser des textes en occitan. Par avance, merci.

* REPONSE A L'AVIS DE RECHERCHE n° 28 (lettre n° 91 page 14)

Signification du terme baroul.

Notre ami, M. de LAFON-BOUTARY nous communique l'explication que lui a donnée Mme Colette LAMOTHE, Présidente de l'Association Histoire et Généalogie landaise, de Mont-de-Marsan et membre du Cercle généalogique du Languedoc. Voici ce qu'elle écrit à propos du terme **barrou(l)** : "Mon ancêtre Raymond Dumons à Castelferrus, né en 1749 et marié à Elizabeth Double en 1781, à Verdun-sur-Garonne, était surnommé **Barrouet**.

Il était propriétaire des deux bacs de Verdun en 1785 et avait acheté, au deuxième feu, la redevance des passages des bacs.

Tous les soirs, il fermait, avec la chaîne, l'ouverture du bord du passage et attachait le bac avec la même chaîne, fermée par un **barrou cadenassé**".

Le **barrou(l)** ou **baroul** serait donc le verrou servant à fixer la chaîne reliée à deux poteaux, utilisée pour retenir le bac. Le verrou était cadenassé pour éviter que le bac soit utilisé en l'absence du "batelier".

M. de Lafon-Boutary nous signale que la charge ou fermage du bac, à Verdun-sur-Garonne, était mise aux enchères, chaque année. Pour en connaître la valeur, il faudrait, nous dit-il, dépouiller les registres de notaires.

Que Mme Colette LAMOTHE ainsi que M. de LAFON-BOUTARY soient bien vivement remerciés pour les explications fort intéressantes qu'ils nous ont données.

* AVIS DE RECHERCHE N° 29

Un de nos amis aimerait savoir s'il existe un ouvrage sur "l'émigration militaire en Languedoc" ¹ avec les noms et les états de service des émigrés ou, à la rigueur, une liste des militaires du Languedoc, émigrés.

* AVIS DE RECHERCHE N° 30

L'Association "Savès-Patrimoine" possède une carte géologique de la Haute-Garonne au 1/200.000e dressée par M. LEYMERIE et publiée par Paul Privat, grâce au Conseil Général. Elle est datée de 1879. Or des délibérations du Conseil Général (Rapport du Préfet - Procès verbaux du mardi 28 août et mercredi 29 août 1866) nous indiquent que le travail d'élaboration de la carte est commencé depuis 1865.

¹ Un tel ouvrage existe pour l'Aunis et la Saintonge, publié aux éditions Picard.

L'édition de 1879 est-elle la première ? Et alors, pourquoi ce retard de 13 ans ? Y a-t-il eu une édition en 1866 ou en 1867 ?

* AVIS DE RECHERCHE n° 31

Dans un document du XVII^e siècle concernant le Rouergue, il est question à propos de litiges familiaux d'une requête adressée aux "officiers ordinaires du lieu" ou à leur lieutenant.

Qui pourrait nous dire ce qu'étaient les "officiers ordinaires d'un lieu" ?

* A PROPOS DE L'ARTICLE INTITULE "LE BON NUMERO" paru dans la lettre des amis n° 91

1) M. Roger BEDRUNE cite parmi les "Assurances pour le remplacement au Service militaire" existant, à Toulouse, en 1843, celle qui est proposée par Auguste Bourrillon, 5 place Lafayette.

Notre ami, M. Georges PENAVAYRE a retrouvé dans ses archives personnelles une lettre datée du 16 novembre 1846, adressée au Secrétaire de Mairie de Vic-Fezensac, dans le Gers, par un certain Auguste Amans, Assureur, domicilié 88, boulevard Napoléon à Toulouse, concurrent direct de Bourrillon, dans laquelle il est indiqué que "l'entreprise de Bourrillon" a, à cette date cessé d'exister.

Voici ce que dit Auguste Amans au Secrétaire de Mairie :

... "Je crois dans nos intérêts communs devoir vous faire connaître que M. Bourrillon, chef d'une maison d'assurance d'ici (Toulouse) qui exploitait votre département l'an dernier est totalement en déconfiture et a disparu. Cet événement doit vous favoriser pour la campagne prochaine. Il travaillait beaucoup à Lectoure, surtout par les soins de M^e Bladé, notaire. Plusieurs familles sont en souffrance par sa faute..."

La lecture de ce court extrait permet de se rendre compte que la concurrence était rude au niveau des "Assurances contre le tirage au sort". Il existait, par ailleurs, ainsi qu'on peut le voir, une connivence certaine entre les Secrétaires de Mairie, les Assureurs et les Notaires. Pour peu que les Assureurs se montrent "compréhensifs" les Secrétaires de Mairie deviennent, tout naturellement, des "pourvoyeurs" zélés et efficaces. Les relations privilégiées qui existent entre le Secrétaire de Mairie de Vic-Fezensac et Auguste Amans en sont une illustration éclatante.

Nous remercions bien vivement M. PENAVAYRE pour le document fort intéressant qu'il nous a fait parvenir et qui nous permet de compléter fort utilement nos informations sur un sujet passionnant : le tirage au sort.

2) Un fils de famille ayant tiré un "mauvais numéro" peut se faire remplacer. Il lui suffit pour cela de trouver un "remplaçant" acceptant d'effectuer son service militaire, à sa place, en le payant convenablement. Cette pratique est parfaitement connue et admise par tous. Ce que l'on sait moins, c'est qu'un "remplaçant" peut être délié de son engagement. Pour cela, il lui suffit de trouver, à son tour, quelqu'un acceptant de le remplacer moyennant le paiement d'une somme raisonnable.

J'ai retrouvé dans mes archives familiales toute une correspondance (en tout une dizaine de lettres) qui éclaire cette situation peu banale.

Nous sommes en 1830, un fils de paysan fortuné, Antoine Rigal de Lescure en Albigeois a tiré au sort un "mauvais numéro". Obligé de partir, sa famille lui trouve un "remplaçant". Il s'agit de Pierre Cadars, ouvrier agricole à Valdériès (Tarn), marié et père d'une petite fille.

Pierre Cadars quitte son village : il est affecté dans un régiment de génie.

. Le 2 août 1830, il est en garnison à Arras où il voit pour la première fois le drapeau tricolore flotter sur le beffroi de la ville. Il écrit à la famille d'Antoine Rigal pour demander de l'argent et dire combien il a la nostalgie du pays, combien il regrette de s'être engagé et d'être ainsi séparé de sa femme et de sa petite fille.

. Le 14 janvier 1831, il est à Metz. Il a trouvé un soldat démobilisé qui accepte de le remplacer, à condition toutefois qu'on lui donne 300 F. Il écrit aussitôt à Antoine Rigal pour que celui-ci lui adresse, dans les plus brefs délais, la somme demandée. Mais, Antoine Rigal tarde à lui répondre et semble peu empressé de lui envoyer l'argent.

. Le 15 mars 1831, il est toujours à Metz et n'a reçu que 100 F, ce qui est bien insuffisant, car, en attendant que les 300 F soient réunis, il doit nourrir à ses frais son futur "remplaçant".

. Le 17 mai 1831, il est à Thionville : il écrit à Antoine Rigal pour l'informer que l'homme qui devait le remplacer a changé d'avis "Au dernier moment, ses père et mère n'ont pas voulu qu'il signe l'acte d'engagement".

Il est particulièrement furieux car il a "choyé" pendant plusieurs mois cet homme et il n'a plus d'argent. "Ce qui me fait le plus de peine, écrit-il, c'est d'avoir dépensé tant d'argent qui ne m'a servi à rien". Il demande, une nouvelle fois, à Antoine Rigal de lui envoyer de l'argent car il n'a plus un sou et "Thionville est un mauvais pays où le pain et le vin sont très chers" (sic).

Les lettres suivantes montrent que Pierre Cadars a définitivement renoncé à se faire remplacer. Il restera sous les drapeaux jusqu'à la fin de son engagement et se consolera en demandant de l'argent, toujours de l'argent à Antoine Rigal qui se montrera bien peu empressé d'accéder à ses demandes réitérées.

Gilbert FLOUTARD

*** 1 4 9 2... A T O U L O U S E. Chronique d'une année ordinaire**

(Contenu de l'intervention de M. Pierre GERARD au cours du dîner-débat du mardi 17 mars dernier).

Tandis que Charles VIII succombe au charme italien, Toulouse célèbre en grande pompe la venue au monde du Dauphin de France : Charles-Orland, né le 10 octobre de l'union du roi et de la duchesse Anne de Bretagne. Trois jours durant, ce ne sont que prières publiques, réjouissances de toute sorte, feux de joie allumés aux carrefours... le tout s'achevant par une procession générale, à laquelle participent les représentants du corps social toulousain. Les capitouls saisissent l'occasion pour se faire portraiturer par le notaire Roland Robin, enlumineur à ses heures, de part et d'autre de la scène du baptême de Charles-Orland, chétif petit bébé, qui mourra de la rougeole trois ans plus tard. Ils n'hésitent pas à se faire "immortaliser" une seconde fois près du portail du Grand Consistoire, non loin de la statue de Clémence Isaure, protectrice des Jeux Floraux. Ils font alors appel au pinceau de Jacques du Moustier, peintre de la ville. Et c'est ainsi que passent dans l'Histoire : Jean Leyssac... Antoine Laurenci... Pierre de Plasensac... Pierre Buxi... Pierre Hodiernie... Charles Palmeri... Jean Blasin... et Jean de Menville.

Le Parlement, lui aussi, veut être de la fête. Sous la houlette du premier président, Bernard Lauret, les travaux de la Grande Salle d'audience, entrepris en 1469, sont accélérés et s'achèvent le 8 octobre, "lors fut né le noble Dauphin, veille de saint Denis glorieux, mille quatre cent nonante deux". Merveille du genre, cette salle s'ouvre sur la rue de l'Inquisition, face à la rue des Renforts. Couverte d'une charpente en forme de carène renversée soutenant un toit de tuilettes vernissées, elle ne manque pas d'allure avec sa décoration d'arabesques, d'emblèmes et de blasons, et surtout avec son plafond à caissons où alternent les fleurs de lys et le K majuscule de Charles VIII.

Toulouse peut être fière de posséder un tel ornement. Forte de 25.000 habitants, la ville suscite d'ailleurs l'admiration des voyageurs qui la traversent. Ceux-ci ne manquent pas d'aller faire le tour des Corps Saints en l'église de Saint-Sernin ; puis, ils vont se recueillir devant les reliques de saint Thomas d'Aquin exposées dans l'église des Jacobins ; enfin, avant de partir, ils se rendent au moulin du Bazacle, pour y admirer les énormes meules en pleine activité. Mais, ce qui frappe avant tout les visiteurs, c'est l'aspect "aéré" de la vieille cité raimondine : plus de la moitié de la superficie est occupée par des jardins et des vergers. Toulouse écologique, déjà !

Pour sortir de la ville, on doit emprunter l'un des deux ponts franchissant la Garonne : le pont de Tounis et le pont couvert de la Daurade, ouvrages en bois, combien de fois victimes de la colère du fleuve ! Pour pallier cet inconvénient, les capitouls décident de faire édifier un grand pont de pierre pour remplacer celui de la Daurade : le 12 mars, ils obtiennent du roi le privilège de percevoir un droit d'octroi exceptionnel pendant dix ans, pour leur permettre de poursuivre les travaux entrepris en 1480 avec la pose d'une pile et d'une arche sur la rive gauche, du côté de l'Hôtel-Dieu.

Ainsi donc, la ville s'embellit... Elle en a les moyens. La reprise économique, amorcée sous Louis XI, commence à porter ses fruits. Le commerce prospère, comme en témoignent les nombreux corps de métier à l'œuvre un peu partout. Justement, l'un d'entre eux se réforme en 1492 : les *cordiers*, qui se réunissent sous l'invocation de saint Paul dans la chapelle Saint-Côme des Jacobins. En même temps, les *ménétriers* décident de se grouper en corporation placée sous le patronage de la Visitation de la Vierge : leur lieu de réunion est l'église des Carmes. Les statuts prévoient que seuls, les maîtres peuvent donner les aubades de Noël. Et surtout, pas de racolage ! les ménétriers doivent attendre le client chez eux.

Plus racoleuses sont les prostituées, qui hantent les rues toulousaines et détournent du droit chemin les austères bourgeois, tels Bernard Dupont, juge ordinaire de la ville, et Guillaume Carrier, notaire, auxquels le Parlement interdit de mener "une vie lubrique et dissolue" sous peine de bannissement (21 janvier). Les bourgeois ne sont pas seuls en cause. Il s'en passe de belles au cloître de Saint-Etienne ! Certains chanoines vivent avec des femmes et ont des enfants "comme font les hommes mariés" ! Le Parlement interdit ces turpitudes le 4 février. Ce n'est pas suffisant. Un chanoine est encore surpris menant joyeuse vie avec des prostituées. Les juges ne cachent pas leur colère devant un tel scandale ! (13 avril).

Pourtant, les peines judiciaires sont loin d'être bénignes. La cruauté de certains supplices en témoigne. C'est ainsi que le 12 janvier deux faux-monnayeurs sont publiquement bouillis dans de l'huile. On en vient à envier le sort de deux autres faux-monnayeurs fustigés tout nus à travers les rues, puis bannis après avoir eu les oreilles coupées (27 août). Ces joyusetés attirent une foule considérable, qui se repaît du spectacle. Chaque époque a ses distractions !

A ces signes barbares répondent d'autres signes, plus encourageants. Depuis 1476, l'imprimerie multiplie les publications, ce qui est de bon augure dans une ville universitaire. Dans le domaine économique, des techniques commerciales nouvelles ont donné à Toulouse un souffle puissant. C'est la grande épopée du pastel, dont le promoteur est Pierre de Lancefoc qui, le premier, a su hisser son entreprise au niveau international en obtenant de banques lyonnaises des emprunts favorables aux investissements. Le "siècle d'or" est déjà bien engagé...

Cependant, on parle de guerre avec l'Angleterre. Les Etats de Languedoc sont convoqués d'urgence à Carcassonne à la fin de mars 1492 : une contribution de 57.000 livres est demandée à la province pour soutenir la lutte qui menace de s'engager en Bretagne. Finalement, le souverain anglais, Henri VII Tudor, se contente d'une expédition du côté de Calais et de Boulogne : au traité d'Etaples (3 novembre), il se fait acheter sa retraite au prix de 750.000 écus d'or. La paix rétablie au Nord-Ouest, reste à la consolider au Sud, où les ambitions de la royauté espagnole ne sont pas minces. Toulouse ne reste pas indifférente aux négociations qui s'engagent alternativement à Figueras et à Narbonne dès le mois d'août. Tout à son rêve italien, Charles VIII accepte de restituer à Ferdinand d'Aragon le Roussillon et la Cerdagne pris en gage vingt ans auparavant par Louis XI. Cette générosité va jusqu'à ne pas réclamer le prix du gage. De sévères critiques s'élèvent, notamment à Toulouse, où certains accusent l'évêque d'Albi, Louis d'Amboise, chef de la délégation française, de s'être fait duper par Olivier Maillard, confesseur du roi, sensible à l'argent espagnol ! Malgré tout, le traité de paix sera signé à Barcelone le 19 janvier 1493.

L'année 1492 s'achève sur les échos assourdis du tumulte d'Albi, où certains habitants ont pris les armes contre l'évêque, à l'appel du corps municipal et de la cloche de Saint-Salvi. Les meneurs sont sévèrement condamnés par le Parlement, le 20 décembre.

Ainsi, va le temps...

Déjà apparaissent les noms des nouveaux capitouls : Jean Bouisson... Jean Dascis... Pierre de Roquette... Laurent Chapely... Gérard Trichal... Jean Cassanys... Raimon de Puibusque... et le nommé Colrat.

La page est tournée... Une nouvelle année commence...

Pierre GERARD
Conservateur général des Archives
pour la région Midi-Pyrénées

*** LA FUSION DES TROIS COMMUNAUTÉS DE NAILLOUX, EN 1791**

En 1789, le territoire actuel de la commune est partagé en trois communautés : NAILLOUX, VIVIERS-LES-NAILLOUX et SOUCALE.

La plus grande des trois, NAILLOUX, occupe près de 74 % de la superficie totale, VIVIERS s'étendant sur 19,15 % et SOUCALE, la plus petite, ne représente que 7 %. Ces trois Communautés ne forment qu'une seule et même paroisse.

Cet état de fait existera jusqu'en 1791. Ce partage semble être une conséquence des sympathies qu'eurent, au moment de la Croisade des Albigeois, les seigneurs de NAILLOUX.

La Communauté de Nailloux après avoir été vendue et revendue appartient depuis 1774 à onze co-seigneurs qui, à tour de rôle, jouissent de tous les droits et avantages attachés à leur titre.

Le 14 juin 1774, Louis de Brancas, Pair de France et Comte du Lauragais (entre autres titres), cède tous ses droits à Demoiselle Elisabeth de Caila, Messire Arnaud Germain d'Aubuisson, noble Gabriel Porquier de Lagarrigue, Christophe Caila, Bernard Cousin Lambertine, Gérard Cousin, Jean-Baptiste Bonnaure, dame Marie de Gardia (épouse du Comte d'Octory ou Dottori), Messire Gabriel de Dalmas, Messire Jean Germain Dufaur d'Encuns,

dame Suzanne de Fargues. Ces nouveaux seigneurs sont d'origine bourgeoise, pour la plupart, et récemment anoblis. Ils seront à tour de rôle et dans l'ordre dans lequel ils sont énumérés seigneurs de Nailloux pour un an.

VIVIERS appartient aux Chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem et le seigneur en est le Commandeur de la Commanderie de Caignac.

SOUCALE a également appartenu aux mêmes chevaliers et dépendait de la Commanderie de cet Ordre installée à Renneville. Elle a ensuite été revendue et nous ne possédons que fort peu de renseignements sur elle.

Chacune de ces Communautés est autonome et administrée par des Consuls, renouvelables chaque année. Ceux qui sont en exercice présentent au seigneur en fonction, une liste comportant le double de noms que de sièges à pourvoir, afin qu'il choisisse celui ou ceux qui sont à sa convenance. Ce changement s'opère le 8 septembre de chaque année, jour de la Nativité de la Vierge.

Grâce aux Compoix de Nailloux et de Viviers, le premier datant de 1676 et le second de 1691, nous connaissons de façon précise les limites de ces deux Communautés car elles sont constituées par des ruisseaux (le Camayrou et l'Artigat ou Martigat) existant encore de nos jours.

Par contre, celles de SOUCALE sont beaucoup plus imprécises en raison d'une part de la disparition du compoix de cette communauté (on en signalait déjà la perte en 1715) et, d'autre part, du fait que ces limites étaient des fossés ou des chemins aujourd'hui disparus.

LA FUSION DES TROIS COMMUNAUTES

Le 20 janvier 1790, l'Assemblée Nationale décrète que "les Municipalités qui se trouvent multipliées dans l'étendue d'une même paroisse sont tenues de se réunir en une seule municipalité dont l'assemblée se tiendra dans le lieu où se trouve le clocher".

La paroisse de Nailloux se trouve dans ce cas puisque, comme nous l'avons déjà signalé, elle est partagée en trois communautés : NAILLOUX, VIVIERS-LES-NAILLOUX, SOUCALE.

Le 26 septembre 1790, l'abbé DIRAT, Maire de Nailloux depuis peu, "propose la réunion des municipalités de Viviers et Soucale à celle de notre ville". Il demande que les municipalités concernées soient avisées de cette proposition qui sera ensuite transmise au district de Villefranche puis au directoire du département.

Le 3 octobre 1790, l'assemblée générale des citoyens actifs de Viviers se réunit. Le Maire, François Mirabail, informe les participants qu'il a reçu une lettre du Maire de Nailloux qui propose la réunion des trois communautés.

"Monsieur le Procureur entendu, les voix recueillies, il a été unanimement délibéré qu'on ne veut ni ne doit consentir à la dite réunion des municipalités et, qu'au contraire, on se réserve d'expliquer devant les Messieurs du département, dans le cas où la dite commune de Nailloux y apporte sa demande, les raisons d'intérêt et de convenance qu'a la présente commune pour s'opposer à la dite réunion". Voilà ce que l'on peut lire dans le registre des délibérations de Viviers. Le refus est simple et clair !

Le 5 octobre 1790, le Conseil Général de Soucale se réunit à son tour. Le Maire, Jean Lasserre, transmet aux notables la proposition de Nailloux : *"Et comme il ne voit point de difficulté sur la réunion projetée, puisqu'ils (les notables de Soucale) la désiraient déjà le 16 mars 1790 (date à laquelle ils furent élus), il prie le Conseil Municipal de délibérer sur ce qu'il y a à faire".*

Le vote a lieu : *“Il a été délibéré et arrêté que le Conseil Général de Soucale n’entendait s’opposer à la réunion proposée et désirable puisqu’ils étaient sous le même clocher et le même pasteur”*. Le Conseil formule une simple demande : *“qu’il soit pris parmi les habitants (de Soucale) un membre du Corps Municipal de Nailloux”*.

Le 13 octobre 1790, la municipalité de Nailloux rédige un mémoire destiné au directoire du district de Villefranche : *“le Corps Municipal nécessité par les circonstances réclame une réunion que SOUCALE veut et que VIVIERS refuse par des raisons d’intérêt et de convenance inconnus”*.

Après avoir énuméré les raisons qui motivent la fusion et avoir rappelé que, dans d’autres temps, cette mesure avait déjà été projetée mais avait échoué *“par le peu d’activité ou par la mauvaise volonté des chefs”*, le Conseil Général termine son mémoire ainsi : *“Tout, dans cette demande de Nailloux annonce cette simplicité et cette économie que l’Assemblée Nationale désire tant”*.

Le directoire du district de Villefranche répondant à ce mémoire donne son accord pour la fusion des trois communautés, le 14 décembre 1790.

L’avis du département, donné le 8 janvier 1791, est favorable également à cette fusion mais un temps de réflexion est laissé à la municipalité de Viviers qui devra, sous quinzaine, faire connaître *“les raisons d’intérêt et de convenance qui l’autorisent à s’opposer à la réunion demandée”*.

Le 3 avril 1791, François Mirabail, maire de Viviers, informe son Conseil que le 23 mars, l’abbé Dirat, maire de Nailloux lui a communiqué le décret du département en date du 8 janvier, cité plus haut. On peut s’étonner que l’abbé Dirat ait mis autant de temps à transmettre ce document et ce d’autant plus que le délai de réflexion laissé à Viviers n’était que de quinze jours...

“Il a été délibéré, peut-on lire dans le compte rendu de la séance du 3 avril, de représenter à Messieurs du directoire du district et du département qu’on ne saurait concevoir sur quoi est fondée la demande de la communauté de Nailloux puisqu’il n’articule aucune raison en faveur de sa demande”. Le Conseil de Viviers semble tenir pour peu de choses le décret pris à ce sujet par l’Assemblée Nationale plus d’un an avant...

“Si certains particuliers ont intérêt à cette fusion, les communautés elles-mêmes ont, de tous les temps, été bien distinctes et bien séparées... Eh quoi ! parce que quelque officier municipal se met dans la tête d’étendre sa municipalité (il s’agit vraisemblablement de Dirat...) faut-il que soixante-douze citoyens actifs (ceux de Viviers) soient sacrifiés à son ambition ?... La Communauté de Viviers n’a pas démérité... elle se flatte que la direction du district lui rendra la justice de dire que dans l’exécution des décrets... elle a été des plus actives et des plus zélées...”

“En est-il de même de la municipalité de Nailloux qui, non contente de ne pas vouloir admettre, quoique la paroisse soit commune avec eux, les officiers municipaux de Viviers dans leur cérémonie publique... a... contre la teneur expresse des décrets, conservé dans l’église, et pour nourrir sa vanité, un grand banc aux armes du Roi. Non contente de cette infraction, elle vient encore de permettre que les marguilliers en placent un avec appui honorifique qui, sous l’ancien régime même leur était prescrit” (le rédacteur de la délibérations a sans doute voulu dire proscrit...).

Le moins que l’on puisse dire c’est que les arguments donnés jusqu’à présent ne sont pas très convaincants et qu’il nous apparaissent refléter une certaine mesquinerie.

Les élus de Viviers reprochent encore à Nailloux d’avoir contracté des dettes *“et délibéré plusieurs objets de dépenses tels que l’hôtel de ville, réservoir, abreuvoir, lavoir et emprunt*

pour les pauvres. Nous savons encore qu'ils se proposent de délibérer des promenades. Est-il juste que nous soyons réunis pour contribuer à plus de 12.000 livres de dépenses".

L'argument est tout de même plus valable que les précédents !

Mais les élus de Viviers doivent savoir qu'il leur faudra bien accepter cette fusion. Aussi, ajoutent-ils que, si cela doit se faire, il ne faut pas que ce soit avant les prochaines mutations (tous les membres du Conseil Général de chaque commune sont, à l'époque, élus pour deux ans et renouvelables par moitié chaque année). Ils demandent qu'un élu de Viviers soit pris dans le Conseil Général de Nailloux et qu'il ait rang et place avant ceux qui seront élus ce jour-là.

Le 13 avril 1791, la municipalité de Nailloux adresse une lettre aux administrateurs composant le directoire du district de Villefranche et du département : *"Cette commune (il s'agit de Viviers) ne pouvant avoir ni imaginer aucune vraie raison d'intérêt et de convenance, a pris un délibéré le 3 avril, courant dont la seule lecture doit opérer une réunion que la loi provoque et que le bien public nécessite. Intimement convaincue que la réunion est un avantage, Viviers veut d'abord qu'on regarde la demande qu'en fait Nailloux comme le fruit de l'ambition déplacée d'un officier municipal qui veut agrandir sa municipalité, comme s'il fallait être ambitieux pour prendre les moyens de parvenir à l'exécution d'une loi dont l'esprit est si sage..."* (cette dernière phrase est soulignée).

Mais les conseillers municipaux de Nailloux se veulent conciliants : *"les officiers municipaux rendent au corps municipal de Viviers le tribut d'éloges que lui mérite son activité et le flatteur espoir de voir ses membres occuper dans la prochaine élection les places auxquelles leurs concitoyens les appelleront"*.

Après ses paroles flatteuses, le Conseil Municipal de Nailloux réitère sa demande de fusion des trois communautés.

Le 28 mai de la même année, le directoire du district de Villefranche prend un arrêté décidant la fusion. Les nouvelles élections devront avoir lieu le dimanche après la St-Martin et deux citoyens de Viviers feront partie du prochain conseil.

Le 31 mai, le directoire du département, à son tour, arrête que la fusion se fera suivant les modalités citées plus haut.

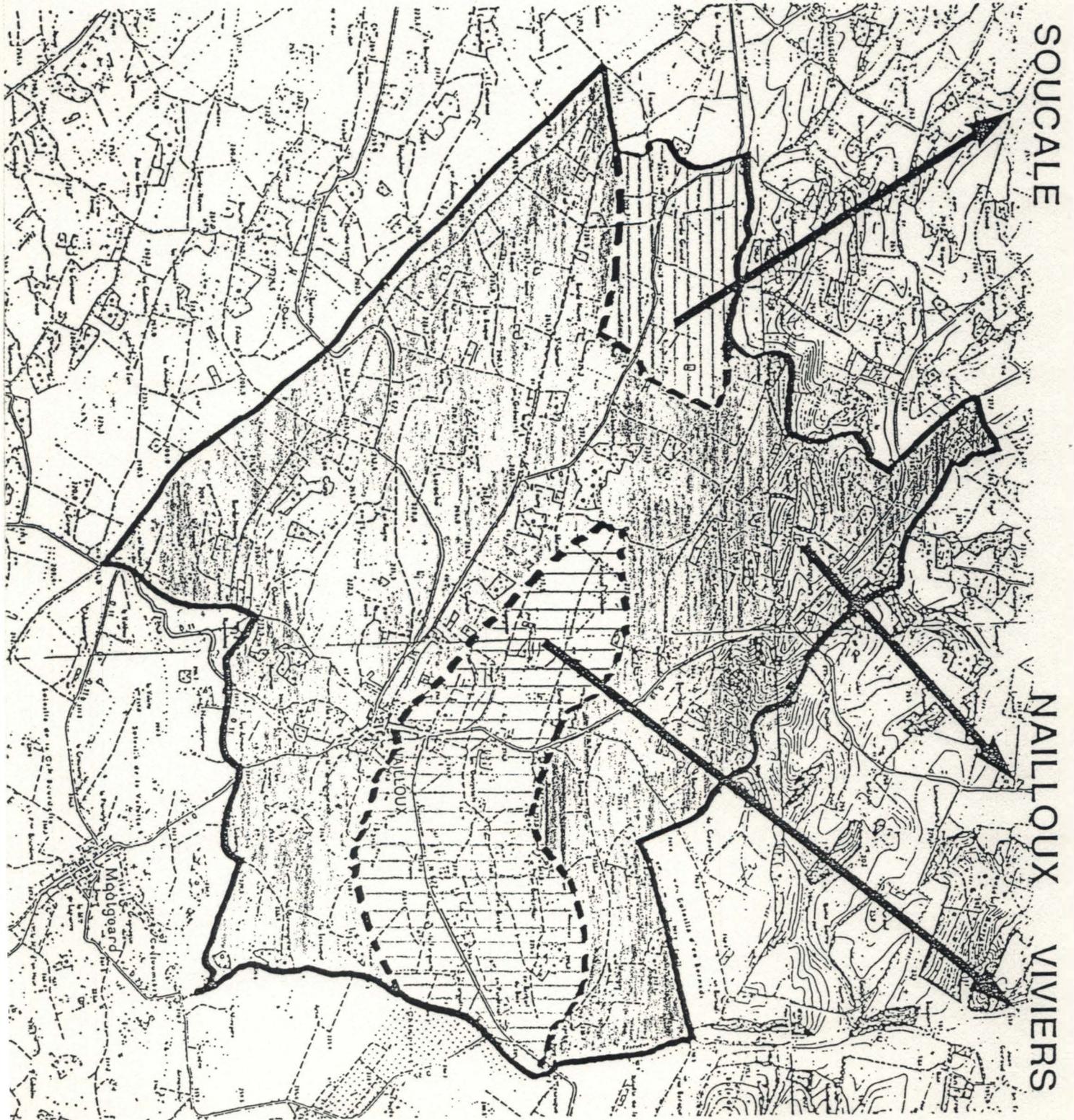
Il aura fallu plus d'un an pour que cette fusion devienne effective. Nous n'avons dans les archives municipales qu'un compte rendu édulcoré des différentes étapes ! Nul doute que l'on dut jaser dans les chaumières et chez les marchands de vin ! Les vieilles rivalités entre les deux communautés connurent sans doute une nouvelle jeunesse...

Le trente octobre 1791, l'abbé Dirat, nommé administrateur au district de Villefranche remet sa démission de Maire au Conseil Général de la commune. Comme les prochaines élections sont proches, Grégoire Mirabail, premier officier municipal de Nailloux, exercera provisoirement les fonctions de Maire.

Le 10 novembre, le Conseil Général, charge l'abbé Dirat de convoquer les citoyens actifs de Nailloux, Viviers et Soucaie afin de procéder, le treize novembre, à l'élection du nouveau conseil général qui aura en charge les trois communautés enfin réunies.

Jean-Baptiste Desclaux sera élu Maire et prêtera serment, le 27 novembre 1791.

LIMITES DES TROIS COMMUNAUTES



SOURCES

- **“La Haute-Garonne”.- Dutil.**
- **Registres des délibérations municipales.**
- **Archives de Nailloux.**

Jean-Noël BOUCHE